



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **LANDRES**

Séance du **25 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

Étaient présents : MM. CECCATO Marc, FONDEUR Marc, LARICI Noëlle, LESCANNE Bernard, THIRIET Jean-Paul, PARROTTA Pascal, BOUCHY Laurent, BRETON Patrick, DALLA ROVERE Monique, CHERIFI Farid, SIMON Jean Claude.

Étaient absents excusés : LAILLET Séverine, REVELLI Virginie, NEULENS Laurence, DESTENAY Valérie.

Étaient absents non excusés : ---

A été nommé secrétaire : PARROTTA Pascal.

OBJET : Taux d'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'indemniser les 3 conseillers Municipaux Délégués à hauteur de 3 % de l'indice brut 1015 indice majoré 821 du barème de traitement de la fonction publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'indemniser les Conseillers Municipaux Délégués comme suit à compter du 1^{er} Août 2015 :

| Fonction | Désignation | Taux |
|------------------------------|-----------------------------|------------|
| Conseiller Municipal Délégué | Mr Jean-Paul THIRIET | 3 % |
| | Mr Jean-Claude SIMON | 3 % |
| | Mr Bernard LESCANNE | 3 % |

OBJET : Adhésion de la commune de BRAINVILLE du SIVU du Chenil du Jolibois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de BRAINVILLE au SIVU du Chenil du Jolibois.

OBJET : Participation aux frais scolaires entre PIENNES & LANDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte de prendre en charge ces frais à hauteur de 170 euros par élève pour l'année 2014/2015.
- ✓ Décide de réclamer 170 euros par élève à la commune de Piennes, pour l'année 2014/2015.

OBJET : Autorisation la demande de prorogation du dépôt de l'Ad'AP.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour une durée de 3 ans au préfet.

OBJET : Schéma de Mutualisation EPCI/Communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation 2014-2020 proposé par l'EPCI validé par le Conseil Communautaire du 16 mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le projet de schéma de mutualisation proposé par l'EPCI.

Nombres :

- de Conseillers en exercice : **15**

- de présents : **11**

- de votants : **8**

Date de Convocation :

18 Juin 2015

Date d'affichage :

26 Juin 2015

Publication du :

26 Juin 2015

Dépôt en Préfecture le :

OBJET : Choix du Maître d'Ouvrage Délégué pour la création d'un lotissement sur l'ancien stade.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'analyse des offres seule la SODEVAM propose un préfinancement de l'opération. En effet la société ACE BTP ne propose qu'une simple mission de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ De confier la maîtrise d'ouvrage délégué pour la création d'un lotissement sur l'ancien stade municipal à la SODEVAM.
- ✓ D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

OBJET : Marché Public en Procédure Adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre de la création d'un lotissement sur l'ancien stade municipal.

La société SODEVAM sera chargée, en partenariat avec la Mairie d'examiner les offres et reprendra à son compte l'attribution du marché.

- LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
- ✓ D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du choix du maître d'œuvre pour la création d'un lotissement communal.
 - ✓ D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir et tout document en rapport avec ce dossier.

OBJET : Répartition FPIC 2015 – Commune / EPCI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la répartition du FPIC telle qu'adoptée par l'assemblée de l'EPCI du Bassin de Landres :

**50 % à destination des Communes
50 % à destination de l'EPCI du Bassin de Landres**

OBJET : Adhésion au Relais Assistante Maternelle de la CCPA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 10 votes POUR 1 vote CONTRE, décide :

- ✓ D'adhérer au Relais Assistante Maternelle de la Communauté de Communes du Pays Audunois,
- ✓ De participer au frais de fonctionnement du service,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

OBJET : Renouvellement de la Convention d'animation, de coordination et de gestion politique Enfance-Jeunesse, Culture et Sport.

- LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune la nouvelle convention d'animation, de coordination et de gestion de politique Enfance-Jeunesse, Culture et Sport avec l'association TRI Anim et l'Association Laïque de PIENNES,
 - ✓ De s'engager à inscrire chaque année les sommes nécessaires au budget.

OBJET : Motion en faveur du projet de réforme du Code Minier.

Le conseil Municipal exprime son inquiétude car bien des communes ont été et seront encore concernées par les dégâts et les risques miniers.

Il s'agit de saisir l'opportunité de la refonte du Code Minier, prochainement en discussion au Parlement, pour obtenir une amélioration des textes qui régissent la problématique de l'exploitation minière et de l'Après mine.

OBJET : Subventions de Fonctionnement aux Associations.

Sur proposition de la Commission Sport & Culture, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivant :

| ORGANISMES & ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES | Vote 2015 |
|---|------------------|
| Société de Musique « La Piennoise » | 1 100 € |
| Football Club du Bassin Piennois | 2 150 € |
| Musée des Mines « A.M.O.M.F.E.R.L.O.R. » | 141 € |
| Les Halbutiers de Landres | 250 € |
| Association des Handicapés de Piennes-Landres-Joudreville | 200 € |
| Tennis de Piennes, Boulogny et Joudreville | 250 € |
| ULAC (Prisonniers de Guerre + FNACA Piennes) | 100 € |
| Association des Donneurs de Sang de Landres-Piennes | 46 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Piennes | 200 € |
| A.S.J.P.B (basket) | 100 € |
| Cercle des Médaillés Jeunesse et Sports du Pays de Briey | 46 € |
| Association Récréa'Landres | 250 € |
| Club Canin de Landres | 250 € |
| La Junior Association de Landres | 250 € |
| Judo Club de Baroncourt | 150 € |
| Victoria Mont Bontvillers | 100 € |
| Association Laïque de Piennes | 1 300 € |
| Caisse des Ecoles 37 € par élèves | 6 031 € |
| Total | 12 914 € |

OBJET : Subvention Exceptionnelle au club des Halbutiers de Landres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le club des Halbutiers de Landres pour l'organisation de la manifestation prévue pour les 20 années d'existence du club.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, 9 votes POUR, 1 vote CONTRE et 1 abstention, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au club des Halbutiers de LANDRES.

OBJET : Subvention Exceptionnelle à l'association Récréa'Landres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association Récréa'Landres pour la création d'une équipe de Handball.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, 9 votes POUR, 1 vote CONTRE et 1 abstention, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Récréa'Landres pour la création d'une équipe de Handball.

OBJET : Achat d'un camion benne pour les Services Techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (10 votes POUR et 1 abstention), décide :

- ✓ De retenir l'offre du garage Renault Avenue d'Etain à VERDUN pour le Renault Master pour un montant de 16 223.50 € TTC.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cet achat.

OBJET : Prêt Relais pour l'achat d'un véhicule.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 10 votes POUR et 1 abstention, décide :

- ✓ De contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 16 500 € sur 2 ans dans les conditions suivantes :
 - un prêt relais d'un montant de **16 500 € sur 2 ans**,
 - un taux fixe de **2.00 %**,
 - **150 € de commissions d'intervention**.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Séance levée à 23h30.

Le Maire,
Marc CECCATO.